

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recensement de la population 2024

Une campagne de recensement se déroulera à Villenave d'Ornon, du 18 janvier au 24 février 2024.

Le recensement, gratuit et obligatoire, permet d'établir la population officielle de chaque commune et d'évaluer ainsi les besoins du territoire. En effet, c'est grâce aux données collectées lors de ces campagnes que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Cela permet notamment de prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux...), ou encore de déterminer les moyens de transports à développer.

Pour ce faire, une campagne de recensement se déroulera à Villenave d'Ornon **du 18 janvier au 24 février 2024**. Elle concernera 1844 logements.

Des agents recenseurs, recrutés par la mairie et munis d'une carte avec photographie et bande tricolore, se présenteront à votre domicile pour déposer une lettre d'information et leurs coordonnées dans votre boîte aux lettres. Il vous appartiendra alors de contacter votre agent recenseur pour déterminer votre mode de réponse au questionnaire, soit par internet, avec des identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr qu'il vous communiquera, soit par papier, avec un formulaire qu'il vous remettra.

Les réponses sont confidentielles. Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Suivez-nous sur villenedornon.fr / Facebook @mairievillenedornon

[Contact presse](mailto:service.presse@mairie-villenedornon.fr) : Service communication - Mairie de Villenave d'Ornon
service.presse@mairie-villenedornon.fr - 05 56 75 69 39